



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

H20 – Evitement de La Chaux-de-Fonds, 1^{ère} étape

Vignette autoroutière pas nécessaire sur ce tronçon

Le Département de la gestion du territoire communique :

Suite à de nombreuses interpellations, le Service des ponts et chaussées rappelle aux usagers de la route que seules les routes nationales peuvent être empruntées avec une vignette autoroutière, soit pour l'autoroute A5 Vaumarcus – Le Landeron Est pour le canton de Neuchâtel.

La route principale H20 Evitement de La Chaux-de-Fonds, 1^{ère} étape et La Chaux-de-Fonds/Bas-du-Reymond – Neuchâtel/Vauseyon est une autoroute cantonale sur laquelle on peut circuler sans vignette autoroutière, mais en respectant l'ensemble des règles régissant la circulation sur autoroute.

Pour de plus amples renseignements:

Patrice Blanc, inspecteur de la signalisation et circulation routière au Service des ponts et chaussées, tél. 032 889 87 05.

Neuchâtel, le 28 septembre 2007